



Infos CFDT février 2007

Ce qui se passe en ce moment à l'ONERA.

Réunions DSC-Président (29/12/06 et 13/12/06).

Trois points principaux ont été abordés lors de ces réunions, il s'agit de l'activité de Modane et de la préparation de l'EPRD et en particulier pour les aspects salariaux.

- **Activité de Modane**

Il y a, selon le Président, un problème d'activités sur Modane (principalement S1) à la fois conjoncturel et structurel. L'aspect conjoncturel est bien entendu le report du programme d'essais d'Airbus pour l'A350. Ce décalage de calendrier impacte GMT pour les années 2006 et 2007. Ce problème intervient dans un contexte où le volume d'essais est en baisse depuis plusieurs années mais où ces essais sont de plus en plus pointus. C'est l'aspect structurel.

Il a donc demandé à GMT une projection à 2/3 ans et une réflexion sur « comment garder la compétitivité, capter les marchés extérieurs (pas seulement Airbus), comment élargir l'offre GMT.

Remarque CFDT : Elargir l'offre peut vouloir dire, entre autres, mieux prendre en compte les demandes d'Airbus et donc éventuellement, mesures d'aménagement de l'organisation (horaires, ..). Signalons quand même que l'organisation actuelle permet l'utilisation des installations de Modane de 6h00 à 22h30.

- **Politique salariale 2007**

Le Président a pris en compte les éléments suivants dans sa réflexion pour l'EPRD 2007 :

- Globalement la situation budgétaire est variable suivant les départements. En 2005, pour la politique salariale, nous avons 1,7% (mauvais résultats 2004), 3,3% en 2006 (bons résultats 2005). Les résultats de 2006 ne sont pas au top et nous aurons des difficultés de bouclage pour 2007 (souffleries).
- Confirmation de la politique en faveur des jeunes.
- Poursuivre le rattrapage des embauches : poursuivre et assurer les capacités d'embauches pour les secteurs qui doivent faire face à la demande (contractuelle).
- L'inflation 2006 n'est pas encore connue mais l'estimation tourne autour de 1 à 1,2%.

En clair, le Président a prévu un cadrage moyen, 2,3%, en liant toujours le niveau de la politique salariale aux résultats financiers de l'ONERA.

- **EPRD 2007**

L'EPRD a été réalisé en tenant compte des éléments suivants : situation difficile de GMT, la confirmation du projet IESTA à Toulouse (récupération des fonds FEDER destinés initialement au déménagement du DMPH), la participation de l'ONERA au Cerfacs, la participation au RTRA (Réseau Thématique de Recherche Avancée) « triangle de la physique », le maintien du niveau de recrutement élevé (50 embauches + 30 de 2006 non réalisées), la hausse de 2,3% des rémunérations et une hausse de la production contractuelle des départements de 10% (qui reposerait essentiellement sur 3 ou 4 départements !).

Remarque CFDT : il est plus que temps de revoir le mode de financement de l'ONERA (voir analyse du CCE, dans les pages suivantes).

- **Divers**

Sujets également abordés :

- Le manque de transparence sur la politique salariale appliquée (besoin d'un bilan).
- La commission de recours.
- Le nouvel appel d'offres sur le label ANR-Carnot (cloture en décembre et réponse en mars, d'ici là lobbying).
- Informatique et surveillance de salariés

Résultats des élections CE et DP 2006

Nous adressons nos remerciements à tous nos électeurs qui nous ont confirmé à notre place de première organisation syndicale de l'ONERA avec **39%** des suffrages (CFE-CGC 27%, CGT 22%, FO 8% et CFTC 4%).

Nous devons ce résultat à notre action et à la manière dont elle est perçue. Nous sommes ainsi le seul syndicat présent sur l'ensemble des centres. Nous gérons ainsi les CE de Lille, Modane ainsi que Toulouse et IdF (en union avec la CGT). Nous avons également la majorité absolue au CCE.

Dans le détail, la CFDT arrive en première position à Modane (77%), à Lille (60%) et à Toulouse (41%) et en seconde position au Fauga (34%) et en IdF (30%).

La CFDT est également, très largement, la première organisation dans le collège Non-cadres avec 47% des suffrages (CGT 27%, FO 16%, CFTC 5% et CFE-CGC 5%) et la deuxième dans le collège cadre avec 32% (CFE-CGC 40%, CGT 20%, FO 4% et CFTC 4%).

Au-delà de la simple satisfaction des résultats, cela nous conforte dans notre démarche : ferme et constructive. Cela nous donne aussi un poids pour peser dans les négociations : pour qu'un accord soit majoritaire sans la CFDT, cela nécessite la signature de 3, ou même des 4 autres syndicats de l'ONERA.

Droit syndical

L'accord sur le droit syndical, signé en 2004, prévoyait une réouverture des négociations en 2006 pour reprendre les discussions.

En pratique, les principaux sujets bloqués en 2004 (qui devaient être revus en 2006) ont été ignorés.

- La reconnaissance des mandats syndicaux externes à l'ONERA (Conseillers prud'hommes, conseillers du salarié, représentants au Fongécif, à l'IPECA ou autres organismes, etc.)
- Les élus CA n'ont pas droit d'existence dans cet accord.
- La situation des CHSCT n'a même pas pu être abordée (parce que l'un d'entre eux est en conflit avec la Direction !).

Ceci justifiait le fait que la CFDT ne signe pas cet accord, malgré les quelques avancées sur les garanties de non discrimination des élus et sur la durée des mandats électifs.

En revanche, ce qui est plus grave, le nouvel accord est en retrait par rapport à la version précédente en ce qui concerne la Commission de recours : le principe du contradictoire (connaissance du dossier adverse) n'est plus respecté. Au-delà du fait que la Direction n'a pas clarifié sa position sur le rôle réel qu'elle entend confier à cette commission, ce recul par rapport à l'accord précédent est inadmissible.

Cela justifiait que la CFDT fasse opposition à l'application de cet accord. Ce qu'elle a fait.

La CGT et FO, qui représentaient 35% des électeurs, ont signé cet accord. La CFTC et la CGC ne l'ont pas signé, mais n'ont pas fait opposition non plus, ce qui revient à l'approuver.

En conclusion, l'accord est minoritaire, mais il s'applique (voir règles ci-contre).

Elections : Contestations de la CFTC.

La CFTC a demandé, en justice, l'annulation des élections en Ile-de-France et à Lille, au motif que l'accord sur le Web-vote serait illégal (IdF) et que les effectifs auraient été mal comptabilisés (Lille).

Pour l'IdF, Le tribunal d'instance de Vanves (jugement du 29 janvier 2007) a rejeté la demande d'annulation de la CFTC, pour vice de procédure. Les résultats des élections sont validés.

Pour Lille, l'affaire n'a pas encore été plaidée.

Validité des accords

A l'ONERA, un accord est valide s'il n'a pas reçu d'opposition majoritaire.

Dans l'exemple du « droit syndical », l'accord aurait été invalidé si la CGC avait, elle aussi, fait valoir son droit d'opposition.

En pratique, les syndicats doivent choisir entre 3 solutions : signer un accord, ne pas le signer et y faire opposition ou ne pas signer et ... le laisser s'appliquer.

Entrave au fonctionnement du CCE

(Introduction de parts variables dans les salaires de membres de la DCV sans consultation).

L'audience devant le TGI, prévue le 19 janvier a été reportée au **9 mars 2007**.

Logo ONERA et nouvelle signature

Faut il en rire ou en pleurer ?



Effectivement, dans un premier temps, nombre d'entre nous ont été tentés de prendre cette nouvelle signature à la dérision, tant est grand le décalage entre l'importance plutôt pompeuse donnée à cette action (incompréhensible pour beaucoup) et les difficultés quasi-quotidiennes de chacun (restrictions budgétaires opérées en fin d'année par exemple). Alors apprendre, en prime, qu'une cinquantaine de personnes ont travaillé pendant 6 mois sur ça ...

Et pourtant, en y regardant bien cette signature n'a absolument rien d'anodin. Elle entérine, encore un peu plus, le changement d'identité de l'ONERA, en particulier l'abandon de l'orientation de la recherche et l'abandon de la recherche elle-même.

Nous continuons à nous enfoncer dans une idéologie où la recherche, forcément coûteuse, doit être rentable immédiatement en abandonnant tout l'aspect investissement sur le long terme, sur l'avenir.

Résolution du CCE, votée à l'unanimité (CFDT-CGT-CGC)

Les élus du CCE se font les porte-parole de l'indignation du Personnel sur la modification opérée sur le sigle de l'ONERA et l'adoption d'une « signature ».

Ils contestent l'utilisation de la langue anglaise dans ce slogan. Ils rappellent que la loi Toubon impose l'utilisation de la langue française sous menace de suppression des subventions.

Ils condamnent la volonté explicitement affichée d'abandonner les termes « Office » et « National » attachés à notre statut d'établissement public de recherche.

Ils condamnent la transformation de l'acronyme « ONERA » en simple marque.

Concernant la « signature », ils la condamnent également, car elle veut signifier le déplacement de la mission de l'Office vers la production d'objets technologiques innovants dans le seul but de récupérer des bénéfices.

Cette signature veut ignorer tout le long processus amont qui conduit à l'élaboration de cette innovation, et qu'on appelle « recherche ».

Prochaines négociations et discussions

De nombreuses réunions sont prévues pour ces premiers mois de l'année sur les sujets suivants :

GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences. Cette négociation devrait être longue. Elle doit permettre d'évaluer l'évolution des métiers en regard des missions et objectifs de l'ONERA. Il faudra donc parler d'outils d'évaluation, de mobilité, de carrières, de formation, d'embauches, ...

Un objectif majeur pour nous : la sécurisation des parcours professionnels. Que personne ne soit mis en danger par les évolutions à venir.

IPECA : Après l'accord « IPECA-Prévoyance » de 2005, un état des lieux était prévu. Peut-être la possibilité de quelques réajustements (négociation d'une garantie « dépendance »).

Négociations salariales : Comme chaque année, négociation sur les niveaux des augmentations générales, individuelles et autres mesures d'accompagnement comme la subrogation en cas de maladie (maintien de salaire par l'employeur et Indemnités Journalières de la Sécurité Sociale versées directement à l'employeur).

Informatique et surveillance des salariés : Des faits récents démontrent qu'il faut bien (re)définir le cadre dans lequel nous évoluons. Il faut tirer les conséquences de la surveillance illégale des connexions Internet par la Direction (garante du respect des règles !) et en particulier s'assurer que les moyens d'administration informatique ne puissent plus être l'objet d'une utilisation détournée.

Et plus tard dans l'année, **PERCO** (dispositif d'épargne salariale à caractère collectif) et **carrières des chauffeurs**.

Le Cabinet Syndex a réalisé, à la demande du CCE, une analyse des comptes de l'ONERA sur plusieurs années. Vous trouverez, ci-dessous, la résolution adoptée, à l'unanimité, le 12 décembre 2006 par les élus du CCE sur cette analyse

Résolution des élus du CCE sur l'analyse du rapport Syndex

L'analyse des comptes de l'ONERA réalisée par le cabinet Syndex apporte la démonstration que l'ONERA est désormais confronté à un déficit d'exploitation dont l'origine est structurelle. Ce déficit révèle la difficulté que rencontre l'ONERA, compte tenu du blocage de la subvention d'exploitation, dans l'obtention des ressources contractuelles qui sont nécessaires à l'équilibre de ses comptes. Cette difficulté trouve son origine essentiellement dans un désengagement de l'Etat. Les modifications profondes et durables qui affectent aujourd'hui les règles du financement et du pilotage de la recherche par les différents services ou administrations d'Etat accentueront vraisemblablement ces difficultés dans l'avenir en raréfiant ces ressources. Le fort assujettissement des équilibres d'exploitation ou financiers à l'obtention de ces ressources contractuelles rend désormais l'exercice de prévision des recettes et de dépenses particulièrement difficile et aléatoire. Le Conseil d'Administration contraint dès lors l'ONERA à des projections qu'il sait être de plus en plus irréalistes.

Par ailleurs, et d'un point de vue financier, le constat d'une trésorerie chroniquement déficitaire peut être imputé au financement du besoin en fonds de roulement. A cet égard, il est nécessaire et urgent qu'une plus grande implication financière de l'Etat, par exemple par le biais d'une dotation, permette à l'ONERA de financer son besoin en fonds de roulement.

Les difficultés constatées ne sont pas récentes, et dès le premier semestre 2005, le Président avait affirmé que la permanence de ces difficultés démontrerait l'inadaptation du système (lettre du 14 avril 2005 à Monsieur le Directeur du Budget, déclaration au CCE du 19 avril 2005).

Plus largement, il semble à la Commission que le modèle économique de l'ONERA doit désormais être repensé. Le modèle actuel, qui fait reposer l'essentiel de l'activité de l'ONERA sur des ressources contractuelles, fait preuve aujourd'hui d'une double inefficacité : économique car il est générateur de résultats nécessairement déficitaires, stratégique car l'équilibre budgétaire ne semble désormais pouvoir s'envisager qu'au détriment de la recherche nécessaire à l'exécution des missions auprès de l'industrie aérospatiale et de préparation de l'avenir.

Parce que ces missions s'inscrivent dans des objectifs de long terme et dans une prise acceptée et assumée de risques, parce que l'Etat réduit le volume des activités de recherche qu'il contractualise directement avec l'ONERA, et parce que, pour ce dernier, les ressources de financement possibles de ses activités contractuelles se raréfient ou s'amenuisent avec l'apparition des nouveaux dispositifs de financement de la recherche, il est désormais nécessaire d'actualiser le mode de financement de l'ONERA et de définir de nouveaux dispositifs pour réaliser ce financement.

Pour que ce dernier renoue avec une programmation réaliste de son activité, qu'il dispose d'une réelle maîtrise de ses orientations scientifique, pour qu'il retrouve une situation d'équilibre dans ses comptes d'exploitation, et pour qu'il puisse être doté des marges de manœuvre qui lui sont nécessaires pour la réalisation de ses missions, les élus du CCE considèrent comme nécessaire une implication immédiate de l'Etat, par le biais d'une dotation en capital, afin de permettre le retour à un équilibre financier. Les élus du CCE considèrent qu'il est également nécessaire d'asseoir et de fonder désormais l'ensemble des activités d'études et de recherche sur la subvention. Les nouveaux dispositifs de financement de l'Office, encore à définir, devront, en tout état de cause intégrer une nécessaire et substantielle réévaluation de celle-ci. L'ONERA pourra ainsi bénéficier d'un mode de financement comparable au mode de financement des autres établissements de recherche hexagonaux et mieux négocier et ancrer sa participation dans les programmes de recherche européens ou internationaux. L'ONERA pourra également retrouver la capacité d'initiative qui lui fait défaut dans l'orientation et la programmation de sa recherche.

Dernière minute : la direction envisage de supprimer le service des cars en Ile-de-France, à l'exception de la navette de Palaiseau. Cette question sera soumise au CE IdF. Nous vous tiendrons bien entendu au courant des suites de ce projet.